

## FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

### DOSSIER D'INSCRIPTION ÉPREUVE DE SÉLECTION 2023

**Rentrée Janvier 2024**

*Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant*

*Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom d'usage (marital) : \_\_\_\_\_

Envoi du dossier au plus tard le **Lundi 25 septembre 2023 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

**EXCLUSIVEMENT** par courrier en **recommandé avec avis de réception** :

Institut de Formation d'Aide-Soignant  
47, Rue de la République  
BP 30025  
59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS



**Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette date**

#### Partie réservée au secrétariat :

Dossier reçu le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2023

Diplôme : \_\_\_\_\_

Dossier complet

Année d'obtention : \_\_\_\_\_

Dossier incomplet

Pièces manquantes : \_\_\_\_\_

# MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale,
- La formation professionnelle continue,
- La Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE).

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) du Cateau-Cambrésis ouvre la sélection pour la rentrée de janvier 2024 à 25 places dont 20% sont réservées aux Agents de Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ) de la Fonction Publique Hospitalière et les Agents de Services :

1. Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins **1 an en équivalent temps plein** effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
2. Ou justifiant à la fois du suivi de la **formation continue de 70h** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins **6 mois en équivalent temps plein** effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

NOMBRE DE PLACES AUTORISÉES : 25	
FORMATION INITIALE	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE <i>(au minimum 20% des places autorisées)</i>
ÉPREUVE DE SÉLECTION	DISPENSE DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les candidats en poursuite d'études.</li><li>• Les candidats en reconversion professionnelle.</li><li>• Les candidats demandeurs d'emploi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière répondant aux conditions ci-dessus.</li><li>• Les Agents de Services du secteur public et privé répondant aux conditions ci-dessus.</li></ul>
HORS CAPACITÉ D'ACCUEIL	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les candidats inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).</li></ul>

## 1) CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Etre âgé(e) de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Avoir déposé un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives dans un institut de Formation d'Aide-Soignant.

## 2) ÉPREUVE DE SÉLECTION

La sélection s'effectue par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien visant à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignant.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

**Les candidats en situation de handicap** peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

**Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.**

### 3) COMPOSITION DU DOSSIER

#### PIÈCES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

 **Tout dossier incomplet ne sera pas recevable**

- ✓ La fiche d'inscription dûment complétée,
  - ✓ Le choix du parcours de formation,
  - ✓ Une copie d'une pièce d'identité **en cours de validité**,
  - ✓ Une lettre de motivation **manuscrite**,
  - ✓ Un Curriculum Vitae (CV) avec photo,
  - ✓ Une copie des diplômes ou titres traduits en français, selon la situation du candidat,
  - ✓ Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (cf Annexe 1). **Ce document n'excède pas deux pages.**
  - ✓ 1 enveloppe autocollante (format 22 x 16) *avec votre nom et adresse sur l'enveloppe*
- Attention**, vous devez vous rendre au bureau de poste afin d'affranchir votre enveloppe au tarif : « Recommandé R1 – 20 g – Option avis de réception ».

#### 1) Procurez-vous des recommandés manuels



#### 2) Remplissez le recommandé



#### 3) Collez le recommandé sur l'enveloppe



#### 4) Déposez votre pli à La Poste et faites-le affranchir. Il vous suffit de le joindre aux pièces demandées afin de constituer votre dossier



- ✓ **FACULTATIF** : Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

**La pièce d'identité (décret du 20 juillet 2016 modifié) :**

- Les personnes qui ont réalisé leur carte d'identité avant l'âge de 18 ans, la durée de validité est de 10 ans.
- Les personnes qui ont réalisé leur carte d'identité après 18 ans, la durée de validité est de 15 ans.

**PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR SELON LA SITUATION DU CANDIDAT :**

- ✓ **Candidat en poursuite d'études** :
  - La copie des relevés de notes et appréciations ou bulletins scolaires.
- ✓ **Candidat salarié ou demandeur d'emploi** :
  - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
  - Votre numéro identifiant et votre date d'inscription à Pôle Emploi.
  - La durée et le montant de votre indemnisation, ou une attestation de non rémunération.
- ✓ **Candidat en situation de handicap** :
  - Une demande écrite d'aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.
  - Une attestation médicale précisant les moyens humains et/ou matériels à mettre en place.
- ✓ **Candidat ressortissant étranger** :
  - Un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
  - Une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun en référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

## 4) CALENDRIER

Les résultats seront affichés le **Mardi 14 Novembre 2023 à 10h00**, au Lycée Camille Desmoulins et publiés sur le site internet du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis. Tous les candidats seront personnellement informés de leur résultat par courrier.

### Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

A compter de la date d'affichage, les candidats disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation, soit avant le **Jeudi 23 Novembre 2023 à minuit**. Au-delà de cette date, le candidat de la liste principale qui n'a pas transmis son accord écrit, est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

DATES A RETENIR	
Dépôt des dossiers d'inscription à l'épreuve de sélection	<b>Avant le Lundi 25 Septembre 2023 à minuit</b> <i>(Cachet de la poste faisant foi)</i>
Épreuve orale <sup>1</sup>	<b>Vendredi 13 Octobre et Mercredi 18 Octobre 2023</b>
Affichage des résultats <sup>2</sup>	<b>Mardi 14 Novembre 2023 à 10h00</b>
Confirmation de l'inscription en formation	<b>Avant le Jeudi 23 Novembre 2023 à minuit</b> <i>(Cachet de la poste faisant foi)</i>
Pré-rentree	<b>Jeudi 14 Décembre 2023</b> <b>De 9h00 à 12h00</b>

**1** : Une convocation sera adressée à chaque candidat 15 jours avant la date de l'épreuve.

**2** : Au Lycée Camille Desmoulins et sur le site du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis.



## CHOIX DU PARCOURS DE FORMATION

Le diplôme d'État peut s'acquérir :

- soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation : **PARCOURS COMPLET**.
- soit par le suivi et la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (module et stage) en fonction des diplômes déjà obtenus correspondant à une formation complémentaire : **PARCOURS PARTIEL**.

Le tableau ci-dessous précise les modules que doivent suivre les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres professionnels suivants :

DIPLOME / TITRE	MODULES DE FORMATION									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Auxiliaire de puériculture 2006							X			
Auxiliaire de puériculture 2021										
Baccalauréat ASSP			X	X	X					
Baccalauréat SAPAT			X	X	X			X	X	X
Assistant de vie aux familles – T.P.A.V.F			X	X			X	X		
Agent de Service Médico-Social			X	X	X		X			
Accompagnant Éducatif et Social Spé « accompagnement de la vie en structure collective » <i>Arrêté du 29 janvier 2016</i>			X		X		X	X		
Accompagnant Éducatif et Social <i>Référentiel de 2021</i>							X			
Assistant de Régulation Médicale	X				X		X	X		
Ambulancier	X	X					X			

**Dispense**

**Allègement**

Je souhaite suivre la formation en :

- PARCOURS COMPLET**, Tout candidat titulaire d'un titre ou d'un diplôme conduisant à des équivalences de blocs de compétence renonce à la validation de ces blocs.
- PARCOURS PARTIEL**, Titre(s) ou Diplôme(s) à préciser :

---

## 5) ENGAGEMENT

Cocher la case correspondante.

- J'autorise** l'institut de formation d'aide-soignant du Cateau-Cambrésis à afficher mes résultats de l'épreuve de sélection sur le site du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis
  
- Je refuse** de figurer sur le site du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis.

Je soussigné(e), NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

NOM marital : \_\_\_\_\_

atteste avoir pris connaissance des modalités d'accès et de sélection ainsi que des informations générales relatives à la formation d'aide-soignant.

- J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et des pièces fournies.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE :**

*Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification du dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, par courrier.*

## PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par le candidat,
- Le choix du parcours de formation,
- Une copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en **cours de validité**,
- Une lettre de motivation manuscrite,
- Un Curriculum Vitae avec photo,
- Selon votre situation, la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français. Le cas échéant, la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- Un document manuscrit relatant, selon votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (cf Annexe 1). **Ce document n'excède pas deux pages.**
  
- Selon votre situation, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
  
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, les candidats joignent une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun en référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
  
- 1 enveloppe autocollante (format 22 x 16) *avec votre nom et adresse sur l'enveloppe*  
**Attention, vous devez vous rendre au bureau de poste afin d'affranchir votre enveloppe au tarif : « Recommandé R1 – 20 g – Option avis de réception ».**

### **FACULTATIF :**

- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

# FINANCEMENT DE LA FORMATION

## PUBLICS ELIGIBLES AU FINANCEMENT

### DE LA FORMATION PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le statut pris en compte par la Région est celui du candidat renseigné à la date de **clôture des inscriptions à la sélection.**

Les candidats n'ayant pas une validation complète de leur financement ne pourront pas intégrer la formation.

#### Vous êtes élève :

CONDITIONS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
<ul style="list-style-type: none"><li>Apprenants en <b><u>poursuite d'études sans interruption</u></b> quel que soit le niveau de formation initiale. (<i>Même s'il y a un contrat de travail étudiant</i>)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un certificat de scolarité de l'année N.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Apprenants ayant <b><u>interrompu leur scolarité moins d'un an</u></b> quel que soit le niveau de formation initiale.</li><li>Être inscrit ou non à la Mission Locale.</li><li>Service Civique a débuté moins d'un an après la formation initiale et qui s'est achevé dans un délai de 1 an avant l'entrée en formation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un certificat de scolarité de l'année N-1.</li><li>Le dernier certificat de scolarité et une attestation de service civique.</li></ul>

#### Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi :

CONDITIONS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
<ul style="list-style-type: none"><li><b><u>Sans contrat de travail</u></b> avec ou sans indemnisation de Pôle Emploi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Justificatif de Pôle Emploi.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li><b><u>Les contrats de travail à durée déterminée</u></b> jusqu'à l'entrée en formation.</li><li><b><u>Les contrats de travail temporaires.</u></b></li><li><b><u>Les contrats de travail CDI</u></b> de moins de 20h/semaine.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Justificatif de Pôle Emploi.</li><li>Copie du contrat de travail.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Les démissionnaires d'un CDI de plus de 20h/semaine uniquement dans le cadre de démission légitime.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Justificatif de Pôle Emploi.</li></ul>

Sont concernés :

- Les travailleurs indépendants répondant aux conditions d'indemnisation par le régime d'assurance chômage à compter du 01/11/2019.
- Les salariés employés dans le secteur privé.
- Les salariés employés dans le secteur public employant des salariés en CDI de droit privé.
- Les salariés entrant dans le cadre du dispositif « démission-reconversion » : les démarches doivent être engagées avant la clôture des inscriptions.

**Vous êtes en situation de redoublement ou de report de formation :**

REDOUBLEMENT	REPORT DE FORMATION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la limite d'un <b>redoublement sur la totalité du cycle de formation de niveau 3 et 4, même en cas de transfert*</b>.</li></ul> <p><i>*Transfert : il s'agit d'apprenants ayant commencé leur cycle dans une autre Région et qui viendraient les poursuivre en Région Hauts-de-France.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• C'est le statut à la clôture des dossiers d'inscription <u>initiale</u> qui permet de déterminer l'éligibilité au financement régional. Une personne, non éligible en année N, ne saurait le devenir suite à un report, sauf à repasser les sélections avec un nouveau statut.</li></ul>

## **PUBLICS NON-ELIGIBLES AU FINANCEMENT**

### **DE LA FORMATION PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

La Région Hauts-de-France ne finance pas les parcours de formation pour les personnes répondant aux statuts suivants :

- **Les travailleurs non-salariés** (autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales...).
- Les personnes ayant signé une **rupture conventionnelle** d'un CDI après la date de clôture des dossiers d'inscription.
- **Les non-actifs non-inscrits à Pôle Emploi** (retraités...).
- **Les travailleurs salariés** (CDI de plus de 20h, les salariés en disponibilité, les personnes en congé parental, les apprentis, les contrats de professionnalisation, les agents de la fonction publique...).
- Les personnes accompagnées dans le cadre d'un **contrat de sécurisation** professionnelle (CSP).

## 6) VACCINATIONS

L'entrée en formation est conditionnée par l'obligation d'immunisation et de vaccinations, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

**Il est vivement conseillé d'anticiper vos vaccinations avant l'entrée en formation.**



1. Les vaccinations sont obligatoires et doivent être réalisées complètement **pour l'entrée en formation**. L'attestation ne peut être annotée « en cours de vaccination ». Dans ce cadre, il est conseillé aux candidats de se rapprocher de leur médecin traitant pour évaluer leur situation vaccinale pour éviter toute difficulté d'entrée en formation.
2. L'immunisation contre l'Hépatite B est obligatoire. En cas de contre-indication, aucune dérogation ne sera autorisée par l'Agence Régionale de la Santé.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES		
<b>I.D.R</b> <i>(valeur de référence quelle que soit la date)</i>	Date : ..... / ..... / ..... Taille de l'induration en mm : .....	Si <b>négatif</b> , pas de revaccination.
<b>dTp ou dTcP</b>	Rappel dTcP si un vaccin antioquelucheux n'a pas été fait depuis 5 ans (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTp) et lors des rappels à âge fixe (25,45, 65 ans)	
	Dernier rappel dTp - Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
<b>HÉPATITE B</b>	Rappel des conditions d'immunisation	
	1) <b>Ac anti-HBS &gt;100</b> (quel que soit l'histoire vaccinale et ancienneté des résultats)	
	2) <b>Ac anti-HBS &gt;10</b> et Ac anti-HBC négatif (si schéma complet) <b>Joindre les résultats*</b> .	
	Schéma complet :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3<sup>ème</sup> ou moins 5 mois après la 2<sup>ème</sup> dose</li> <li>• Adolescent (11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois avec vaccin (Engérix B20 ou Genhévac B)</li> </ul>	
	1 <sup>ère</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	2 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	3 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	Injections supplémentaires :	
	1 <sup>ère</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	2 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	3 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
VACCINATIONS RECOMMANDÉES		
<b>COVID-19</b>	1 <sup>ère</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	2 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	3 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
<b>B.C.G</b>	Date vaccination : ..... / ..... / ..... OU	cicatrice vaccinale: <input type="checkbox"/>
<b>R.O.R</b> (Rougeole, Oreillons, Rubéole)	1 <sup>ère</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	2 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
<b>VARICELLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Antécédent de maladie : Date : ..... / ..... / .....</li> <li>• Si pas d'antécédent maladie ou doute → sérologie IgG VZV* <b>Joindre les résultats.</b></li> <li>• Si sérologie négative → vaccination recommandée :</li> </ul>	
	1 <sup>ère</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
	2 <sup>ème</sup> dose Date : ..... / ..... / .....	Vaccin : .....
<b>MÉNINGOCOQUE C</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seule injection recommandée jusqu'à 24 ans → Date : ..... / ..... / ..... Vaccin : .....</li> </ul>	

Ce tableau est présenté à titre informatif. Il n'est pas à compléter.

## CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles.	Aptitude à faire preuve d'attention à l'Autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit.
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer.
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
Aptitudes en matière d'expression écrite et orale.	Maîtrise de la langue française, du langage écrit et oral.
	Utilisation d'outils numériques.
Capacités d'analyse et de maîtrise des bases de l'arithmétique.	Aptitude à raisonner de manière logique à partir de connaissances et de recherches fiables.
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.
Capacités organisationnelles.	Aptitudes à observer, à s'organiser et à prioriser les activités en faisant preuve d'autonomie.

Les connaissances et les aptitudes peuvent être identifiées au travers le parcours scolaire et/ou professionnel ou d'activités associatives ou toutes autres expériences.